



# JAZZ AU PHARE 2019 – 10<sup>ème</sup> EDITION

Du 1<sup>er</sup> au 9 Août 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION - CONVENTION - CHARTE

Ce formulaire d'inscription et la convention d'engagement réciproque sont à remplir et à signer depuis votre ordinateur **avant le 30 Juin 2019**. Une fois complété, ce document pourra nous être envoyé automatiquement par courrier électronique et utilisant le bouton envoi situé en fin de page 5.

*Les personnes ayant déjà participé aux éditions précédentes seront prioritaires jusqu'au 15 Mai 2019.*

Merci de lire attentivement la page d'information bénévoles sur notre site web avant de remplir ce formulaire. ATTENTION !!! *Le nombre de place étant limité, veuillez d'avance accepter nos excuses pour celles et ceux dont la candidature ne pourra être retenue*

### 1. COORDONNEES

PRENOM :

NOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

N° DE SECURITE SOC. :

N° TEL PERSO/PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

ADRESSE E-MAIL :

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM :

N° DE TELEPHONE :

### 2. RENSEIGNEMENTS

HERBERGEMENT DURANT LE FESTIVAL :

Je Loge Sur L'île

Si Oui Précisez où :

Je souhaite être Logé(e) au Camping

VOTRE TAILLE DE T-SHIRT:

PERMIS DE CONDUIRE\*:

*\*Obligatoire pour équipe runner*

ANNEE D'OBTENTION:

LANGUES ETRANGERES :

QUELLE SONT VOS MOTIVATIONS POUR PARTICIPER A CETTE 10EME EDITION DE JAZZ AU PHARE :



# JAZZ AU PHARE 2019 – 10<sup>ème</sup> EDITION

Du 1<sup>er</sup> au 9 Août 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION - CONVENTION - CHARTE

### 3. EXPERIENCES

Avez-vous une expérience professionnelle dans les domaines suivants :

- La restauration
- L'accueil et/ou la gestion d'un public (grand public, VIP, presse, etc.)
- La communication
- La vente
- Les arts du spectacle ou l'événementiel (technique ou production)
- Le management

Précisez :

Avez-vous déjà été bénévole à Jazz au Phare :

Si oui précisez l'année :

Avez-vous déjà été bénévole sur d'autres événements :

Si oui précisez votre rôle :

### 4. EQUIPE SOUHAITEE

Choisissez votre équipe en fonction de vos préférences et par ordre de priorité :

- CHOIX N°1
- CHOIX N°2
- CHOIX N°3
- CHOIX N°4
- CHOIX N°5
- CHOIX N°6
- CHOIX N°7
- CHOIX N°8

Pour l'équipe RUNNERS, je déclare sur l'honneur avoir un permis B valide depuis plus de 3 ans et plus de 21 ans. *Il vous sera demandé à confirmation de votre participation la photocopie recto-verso de votre permis de conduire*

Je souhaiterais devenir bénévole référent de l'équipe :

Pour quelles raisons avez-vous fait ce choix ( N°1) :

Si vous souhaitez être dans la même équipe que l'un(e) de vos ami(e)  
Veuillez préciser son nom :



# JAZZ AU PHARE 2019 – 10<sup>ème</sup> EDITION

Du 1<sup>er</sup> au 9 Août 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION - CONVENTION - CHARTE

### 5. CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Représentée par son Président, M. Jean CHAVINIER, cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat ci-dessous, affichée par notre association.

Elle est remise à (Prénom/NOM) :

**L'association JAZZ AU PHARE s'engage à votre égard :**

- À vous confier les responsabilités, missions et activités, inscrites dans la page d'information Bénévoles sur notre site [jazzauphare.com](http://jazzauphare.com), correspondant à l'une des équipes sélectionnées.
- À respecter les horaires et disponibilités convenus, du jeudi 1er août au vendredi 9 août 2019.
- À écouter vos suggestions,
- À assurer un programme, préalable et continu, d'informations, d'intégration et de formation,
- À faire un point régulier sur vos activités et sur ce que vous apporte votre engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- À rembourser vos dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,
- À garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées

En cas de non respect des consignes et du règlement, l'Association JAZZ AU PHARE pourra décider de la fin de votre collaboration.

**Vous vous engagez à l'égard de l'association JAZZ AU PHARE :**

- À coopérer avec les différents partenaires de l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles.
- À bénéficier d'une couverture assurance maladie et responsabilité civile individuelle valide
- À respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur : cf PAGE D'INFORMATION BENEVOLE sur [jazzauphare.com](http://jazzauphare.com)
- À s'impliquer avec sérieux dans les missions et activités confiées,
- À respecter les horaires et disponibilités convenus, **du jeudi 1er août au vendredi 9 août 2019 inclus**. En cas d'impossibilité, à prévenir immédiatement le responsable désigné.- À faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- À participer aux réunions d'informations.

Dans le cas où vous voudriez interrompre votre collaboration, vous vous engagez, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

### SIGNATURES

À St Clément les Baleines, le 01/04/2019

À

le

Association représentée par :  
Mr Jean CHAVINIER

Le bénévole  
Signature :

## 6. CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association Jazz au Phare se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre et les règles qui régissent les relations entre les responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

### **Rappel des missions et finalités de l'association**

L'association Jazz au Phare se donne pour mission principale de développer l'action culturelle musicale jazz à l'île de Ré et de soutenir la création artistique régionale par l'organisation du Festival.

L'Association Jazz au Phare remplit cette mission d'intérêt général :

- De façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- Dans le respect des règles démocratiques de la loi de loi de 1901,
- En l'accompagnant de démarches d'évaluation de son utilité sociale.

### **La place des bénévoles dans le Projet Associatif**

Dans le cadre du projet associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement définis dans la page d'information Bénévoles sur le site [jazzauphare.com](http://jazzauphare.com)

### **Les droits des bénévoles**

L'association JAZZ AU PHARE s'engage à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'information :

- À les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- À faciliter les rencontres avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires.

En matière d'accueil et d'intégration :

- À les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- À leur confier, en fonction de leurs besoins propres et de leur demande, dans la mesure du possible, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- À définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole (cf : page d'information Bénévoles sur le site [jazzauphare.com](http://jazzauphare.com))
- À situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement réciproque » (page 3)

En matière de gestion et de développement de compétences :

- À assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés aux capacités de l'Association,
- À organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées.



# JAZZ AU PHARE 2019 – 10<sup>ème</sup> EDITION

Du 1<sup>er</sup> au 9 Août 2019

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION - CONVENTION - CHARTE

En matière d'assurance :

- À leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole ; Si tel est le cas, elle s'engage à prévenir dans les plus brefs délais la personne concernée.

### **Les obligations des bénévoles**

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association JAZZ AU PHARE et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect des règles et des consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- Se conformer à ses objectifs,
- Respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur (cf : Page d'information Bénévoles sur le site [jazzauphare.com](http://jazzauphare.com)),
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein de la « convention d'engagement réciproque » (page 3)
- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- Collaborer avec tous les acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et bénévoles,

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

**Une fois le formulaire complété, enregistrez le document  
et envoyez le en fichier attaché à [benevoles@jazzauphare.com](mailto:benevoles@jazzauphare.com)  
Pour tout renseignement, appelez le 07 72 05 24 84**